

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE FEREL

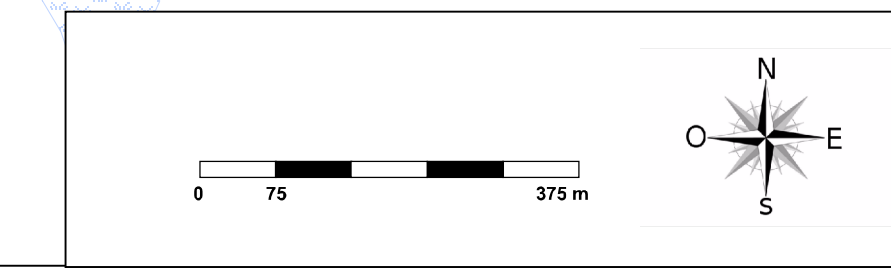
SCHEMA DIRECTEUR  
D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

PLAN DE ZONAGE EAUX PLUVIALES

AFFAIRE N° 4-57-0738 DATE 30/05/2016 DESSIN HGTT VERIFIE TDS

INDICES	DATES	D	MODIFICATIONS
A	27/02/18	HGT	Actualisation des zones AU
B	24/08/18	HGT	Actualisation des zones AU
C	30/04/19	HPN	Actualisation des prescriptions
D	08/07/19	ESR	Actualisation du zonage PLU

MAITRE D'OUVRAGE: MAITRE D'OEUVRE:



**Légende**

- Cours d'eau
- Zones humides
- Etangs
- Limite communale
- Périmètre de protection de l'usine du Drezet (99 et 473m)

**Prescriptions du zonage Eaux Pluviales :**  
 Zone soumise à une obligation d'infiltration des eaux pluviales (ensemble du territoire communal).  
 Dans l'impossibilité d'infiltrer, cette zone est soumise à une obligation de rétention à la parcelle, pour toute opération représentant une surface imperméabilisée supérieure à 40 m².  
 Gestion quantitative obligatoire (3 l/s/ha avec un minimum de 0.5 l/s).

**Indices :**  
 AU (orange hachuré) U (rose) N, NL et NLc (jaune) A et N (blanc)

PLAN N° 3  
ECH: 1/8 000

